



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 25 février 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.-- TTC destiné à l'acquisition d'un véhicule d'intervention et de 2 rampes de signalisation ASTRA LINEA pour la police municipale. De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 50'000.-- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2015, sous rubrique 11.331.

**(DA94-2013)** Décision prise à l'unanimité.

L'acceptation des indemnités de CHF 5'760 versées déjà en 2011 et CHF 17'280 versées en 2012, à des membres du Conseil administratif à titre de membres du jury.

**(DA101-2014)** Décision prise à l'unanimité.

D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 468'000.- TTC destiné à remplacer et modifier des luminaires urbains standards existants vétustes et/ou non conformes aux normes en vigueur et pour réaliser un Plan Directeur Lumière de Carouge. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 468'000.- au moyen de 10 annuités dès 2015 sous rubrique 62.331.

**(DA102-2014)** Décision prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 avril 2014.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :  
Anne Hiltbold

Carouge, le 5 mars 2014/MLO